

LECTRA confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME

Paris, le 16 avril 2026 – LECTRA, société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment B, confirme qu'elle respecte le critère d'éligibilité au dispositif PEA-PME fixé par l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier, à savoir une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions LECTRA (FR0000065484, LSS) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

A propos de Lectra

A la pointe de l'innovation depuis sa création en 1973, Lectra propose des solutions technologiques d'intelligence industrielle combinant logiciels en mode SaaS, équipements de découpe, données et services associés, aux acteurs de la mode, de l'automobile et de l'ameublement. Lectra accélère la transformation et le succès de ses clients dans un monde en perpétuel mouvement, grâce aux technologies clés de l'Industrie 4.0 : IA, big data, cloud et internet des objets.

Le Groupe est présent dans plus de cent pays. Les sites de production de ses équipements de découpe sont implantés en France, en Chine et aux Etats-Unis. Les 2800 collaborateurs de Lectra sont animés par trois valeurs fondamentales : faire preuve d'ouverture d'esprit, être des partenaires de confiance et innover avec passion. Tous partagent une même attention à la responsabilité sociétale, qui constitue l'un des piliers de la stratégie que Lectra déploie pour assurer sa croissance durable et celle de ses clients. Lectra a réalisé un chiffre d'affaires de 507 millions d'euros en 2025, dont 89 millions d'euros de chiffre d'affaires SaaS.

L'entreprise est cotée sur Euronext, où elle fait partie des indices suivants : CAC All Shares, CAC Technology, EN Tech Leaders et ENT PEA-PME 150.

Pour plus d'informations, visitez www.lectra.com.